

**PLAN LOCAL
DE REDYNAMISATION
DE LA REUNION**

2012 – 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*PRÉFECTURE DE RÉGION
DE LA RÉUNION*

SOMMAIRE

Diagnostic socio-économique du territoire.....	9
Pistes de redynamisation pour le territoire.....	11
Axe	1 :
Soutenir le développement des activités innovantes et les filières à potentiel du territoire	14
Activité 2.1. Etat des lieux sur les acteurs et projets actuels.....	19
Activité 2.2. Retour d'expérience : analyse coût bénéfice / comparaison.....	19
Activité 2.3. Applicabilité des projets dans le contexte local.	19
Phase 3 : Analyse des porteurs potentiels de projets et définition des conditions techniques et réglementaires pour leur implication à Saint-Denis et Sainte-Marie.....	19
Activité 3.1. Analyse des acteurs potentiels intéressés et de leurs projets.....	19
Activité 3.2. Information sur les potentiels de développement pour identifier d'autres porteurs potentiels et marchés.....	19
Activité 3.3. Structuration des projets par filières et / ou secteurs.....	19
Activité 3.4. Préparation d'une synthèse.....	19
Phase 4 - Préfiguration de projets et mises en perspectives des filières : définition des dispositifs d'appui à la mise en œuvre	19
Activité 4.1. Analyse détaillée de 3 "projets ou idée de projets".....	19
Activité 4.2. Modalités de financement potentiel.....	19
Activité 4.3. Recommandations sur les filières potentiellement utilisatrices.....	19
Axe	2 :
Consolider le rayonnement de la zone aéroportuaire et en faire une vitrine des expertises et savoir-faire réunionnais.....	23

1. CONVENTION ETAT, COLLECTIVITES TERRITORIALES, PARTENAIRES

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION DE LA REUNION

ENTRE :

L'Etat, représenté par le Préfet de Région Réunion, Monsieur Jean-Luc Marx

La Communauté d'Agglomération Nord Réunion (CINOR), représentée par son président,

Le Conseil Régional de la Réunion, représenté par son président

Le Conseil Général de la Réunion, représenté par sa présidente

VU la circulaire du Premier Ministre n° 5318/SG du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées ;

VU le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité nationale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2335-2 ;

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Nord Réunion (CINOR) en date du 08 mars 2012; autorisant son représentant à signer le Plan Local de Redynamisation de la Réunion ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Régional de Réunion en date du 06 mars 2012; autorisant son représentant à signer le Plan Local de Redynamisation de la Réunion ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Général de Réunion en date du 29 septembre 2012; autorisant son représentant à signer le Plan Local de Redynamisation de la Réunion ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet du plan.

La nouvelle stratégie de défense et de sécurité nationale décidée par le Président de la République, se traduit par une restructuration très importante de l'implantation territoriale des armées. Dans le cadre de la réforme de modernisation (RGPP – Livre Blanc), initiée par le gouvernement, le Ministère de la Défense a décidé la restructuration sous un format DETAIR (détachement air) de la Base Aérienne 181 « Lieutenant Rolland Garros » située sur la Commune de Sainte-Marie et sur le site de l'aéroport civil. Ce redéploiement se traduit par une baisse d'activité représentant environ 80 personnels en moins. Toutefois l'emprise du site n'est pas libérée par la Défense.

Cette restructuration est accompagnée par un plan local de redynamisation (PLR) d'une durée de 3 ans, pour un montant de deux millions d'euros.

Article 2 – Objectif retenu.

L'effort doit porter sur la revitalisation du tissu socio-économique et la création d'emplois sur le périmètre géographique de la Communauté d'Agglomération Nord Réunion (CINOR) en cohérence avec la Réunion dans son ensemble.

En compensation des emplois supprimés par la restructuration de la Base Aérienne 181 « Lieutenant Roland Garros », les efforts des différentes parties signataires du présent plan local de redynamisation sont prioritairement axés sur la création d'activités économiques génératrices d'emplois.

Article 3 – Périmètre retenu.

Le périmètre retenu comprend les communes, qui se sont unies en Communauté d'Agglomération Nord Réunion (CINOR), dans le cadre de leur réflexion relative au développement économique du territoire :

- Saint-Denis
- Sainte-Marie
- Sainte-Suzanne

Ceci dans une réflexion élargie à l'ensemble du territoire et des bassins d'emplois de la Réunion.

Article 4 – Durée.

La durée du PLR est de trois ans, à compter de la date de signature. Le PLR peut être prolongé une fois sur une période de deux ans maximum. Le principe général de prolongation s'applique aux fiches action.

Article 5 – Contributions financières.

Les parties signataires au PLR s'engagent à participer au financement des actions :

- Etat
- Communauté d'Agglomération Nord Réunion (CINOR)
- Conseil Régional de la Réunion
- Conseil Général de la Réunion

Les financements seront attribués après présentation définitive des demandes de financement par les bénéficiaires et après validation des projets dans le cadre des procédures en vigueur par les instances concernées (CLS, instances délibératives des collectivités).

Article 6 – Comité de site et gouvernance du Plan Local de Redynamisation

Le comité de site de Défense est en charge du pilotage de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution du présent Plan Local de Redynamisation.

Il s'appuie, pour la mise en œuvre, sur les différentes collectivités signataires, qui peuvent assurer un rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée et de pilotage des différents prestataires publics ou privés, concourant à la réalisation des actions.

Article 7 – Evaluation

Une évaluation du PLR sera effectuée une fois par an par le Comité de site chargé du pilotage et du suivi du plan, sur la base des indicateurs de résultats et d'évaluation quantitatifs et qualitatifs mis en place et précisés dans le cadre de chacune des fiches action. Une attention particulière sera accordée au :

- nombre d'emplois créés ou maintenus sur le périmètre du plan ;
- nombre d'entreprises maintenues, implantées ou développées sur le périmètre du plan ;
- suivi des projets développés.

La Préfecture de Région établira, à l'issue des réunions d'évaluation, un rapport de gestion sur l'état d'avancement des projets inscrits au PLR, identifiera les difficultés éventuellement rencontrées et proposera des mesures correctrices le cas échéant. Le comité de site évalue chaque année le bon avancement des actions et réoriente si nécessaire les projets et moyens mis en œuvre.

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Afin de préparer la recherche et la mise en forme des éléments nécessaires à l'élaboration du Plan Local de Redynamisation (PLR), le ministère de la Défense a sollicité le concours d'un cabinet prestataire. La mission confiée au cabinet a eu pour principaux objectifs de définir des pistes de redynamisation du territoire et de création d'emplois s'insérant dans une stratégie globale et de dynamiser les actions de développement du territoire menées par les acteurs économiques, par le biais des prestations suivantes :

- Un diagnostic socio-économique
- Un état des lieux et une étude prospective des filières en place et porteuses
- Un bilan de l'attractivité du territoire
- L'élaboration d'une feuille de route

Ce travail a permis de mettre en exergue les éléments suivants :

Diagnostic socio-économique du territoire

La Réunion, espace européen, dispose d'une localisation privilégiée au cœur de l'Océan Indien et de filières porteuses sur lesquelles elle peut s'appuyer pour développer son attractivité économique et territoriale.

Parmi ces filières économiques, l'agro-ressource est le premier secteur industriel de l'île représentant près de 70% des produits exportés, 40% de la valeur ajoutée et 37% de la main d'œuvre. Le tourisme réunionnais dispose d'excellents atouts (paysages, volcans, climat, sport, art de vivre...) mais est confronté à la concurrence forte d'autres îles de l'Océan Indien, notamment l'Île Maurice (2 fois plus de touristes qu'à la Réunion), voire les Seychelles. La Réunion bénéficie essentiellement d'une clientèle métropolitaine, touristes affinitaires. Le secteur des Eco-activités est en plein essor à la Réunion, comptant plus d'une centaine d'entreprises, soit près de 3 500 emplois. Cette filière d'avenir est en plein essor sur le territoire avec un positionnement récent du territoire réunionnais sur le secteur des « green tech ».

Enfin, le tissu économique de la Réunion se caractérise par la présence de nombreuses TPE et PME innovantes et technologiques.

L'économie réunionnaise présente cependant plusieurs faiblesses économiques structurelles : un taux de chômage élevé, des revenus faibles et 20 % de RMIstes, un secteur primaire qui pèse peu, une économie qui reste dépendante de la métropole et une balance commerciale déficitaire. L'économie est par ailleurs menacée par une fuite des cerveaux et des carences en matière de promotion des expertises, du savoir-faire français et du savoir-faire local réunionnais.

La Réunion a ainsi pour principal enjeu de développer une véritable économie endogène, créant une dynamique d'activités et d'emplois sur le long terme, en s'appuyant notamment sur des filières porteuses.

Plusieurs opportunités s'offrent aujourd'hui à la Réunion et constituent de vrais leviers de dynamisation de l'économie et de l'emploi :

- Une consolidation du positionnement « green tech » : TIC, énergies renouvelables, construction durable
- De nombreux acteurs de R&D notamment en innovation et haute technologie (Pôle de compétitivité, plateforme technologique, CRITT, TPE/PME...)
- La capacité de valoriser un grand nombre de ressources locales (agro-ressources, eau de mer...)

Avec une population jeune, un territoire doté des principales infrastructures (aéroports, port, routes), une image « verte » et des projets d'envergure innovants, la Réunion recèle de nombreux atouts sur lesquels il convient de capitaliser. Une stratégie d'ensemble permettrait de mettre à profit ce potentiel économique et de déployer un panel d'actions cohérentes sur un périmètre élargi et sur des fondements durables.

Enfin, le développement des activités économiques réunionnaises se trouve contraint par la disponibilité foncière de l'île. En effet, la surface de l'île de La Réunion (2 512km²) est aux deux tiers montagneuse et 40 % de l'île se trouve à plus de 1 000 m d'altitude. Par ailleurs territoire fortement agricole avec notamment avec la production sucrière, cette activité occupe 39,2% de la surface de l'île. Une optimisation du foncier est donc primordiale pour permettre aux activités socio-économiques de se développer sur l'île de la Réunion.

Pistes de redynamisation pour le territoire

Afin de tirer profit de ses atouts tout en répondant aux diverses carences relevées sur le territoire, 2 orientations ont été préconisées :

- **Définir des pistes de redynamisation du territoire et de création d'emplois s'insérant dans une stratégie globale**
- **Dynamiser les actions de développement du territoire menées par les acteurs économiques**

Le PLR de la Réunion se décline en 2 axes de travail permettant de concrétiser ces ambitions pour le territoire :

1. Soutenir le développement des activités innovantes et les filières à potentiel du territoire
2. Consolider le rayonnement de la zone aéroportuaire et en faire une vitrine des expertises et savoir-faire réunionnais

Ces axes se déclinent en 5 actions opérationnelles dont le contenu, le financement et le fonctionnement font l'objet du présent PLR.

Celles-ci sont présentées en annexe sous forme de fiches action et organisées comme suit :

AXE 1 :

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS INNOVANTES ET LES FILIÈRES À POTENTIEL DU TERRITOIRE

- **Action 1.1 :** La Pépinière TECHNOR sur des activités d'un pôle d'excellence facilitant et favorisant la structuration du pôle et le développement d'activités créatrices d'emplois dans le domaine des sciences du vivant et de la chimie verte
- **Action 1.2 :** La valorisation de l'eau en mer profonde : étude visant à la structuration d'activités sur la thématique de la valorisation de l'eau de mer profonde en lien avec le SWAC et des actions visant à la « préfiguration/démarrage » de la filière
- **Action 1.3 :** La production et valorisation de Microalgues par la Société Bioalgostral

AXE 2 :

CONSOLIDER LE RAYONNEMENT DE LA ZONE AÉROPORTUAIRE ET EN FAIRE UNE VITRINE DES EXPERTISES ET SAVOIR-FAIRE RÉUNIONNAIS

- **Action 2.1 :** Une vision cohérente et concertée du développement des activités sur l'espace aéroportuaire (ZAA + périmètre élargi aux ZAE proches)
- **Action 2.2 :** La Ressourcerie à La Mare : valorisation maximale des encombrants conciliant les objectifs de développement économique et social et la préservation de l'environnement